



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11336</b>	De <b>Mme Caroline Colombier</b> ( Rassemblement National - Charente )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Armées</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Armées</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Montant du financement par la France de drones à destination de l'Ukraine	<b>Analyse &gt; Montant du financement par la France de drones à destination de l'Ukraine.</b>
Question publiée au JO le : <b>19/09/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>30/01/2024</b> Date de renouvellement : <b>21/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Caroline Colombier interroge M. le ministre des armées sur la livraison, financée par la France, de 150 drones à l'Ukraine dans le cadre de la guerre qui l'oppose à la Russie. Par un *tweet* du 6 septembre 2023, M. le ministre a annoncé, en illustrant l'exemple concret de l'engagement de la France au soutien de l'Ukraine, que plus de 150 drones de la société française Delair, basée à Toulouse, avaient été sélectionnés par l'Ukraine et financés par la France. Aussi, elle lui demande le nombre exact de drones dont il est question ainsi que le coût total du financement évoqué.